

Nom commercial: Methanolum

Numéro de la matière: 155600

Version: 7 / CH

Date de révision: 18.08.2025

remplace la version: 6 / CH

Date d'impression 18.08.25

## **RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**

### **1.1. Identificateur de produit**

Methanolum

N° d'article

15560000

#### **Numéro d'enregistrement**

Numéro d'enregistrement 01-2119433307-44-XXXX

### **1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

#### **Utilisation de la substance/préparation**

Produit chimique, Produit chimique pour synthèse, industrie

### **1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

#### **Adresse/fabricant**

Hänseler AG  
Industriestrasse 35  
9100 HerisauNo. de téléphone 0041 (0)71 353 58 58  
Adresse email de la personne sdb@haenseler.ch  
responsable pour cette FDS

### **1.4. Numéro d'appel d'urgence**

Switzerland :145 / Abroad +41 (0)44 251 51 51

## **RUBRIQUE 2: Identification des dangers \*\*\***

### **2.1. Classification de la substance ou du mélange**

#### **Classification (règlement (CE) no 1272/2008)**

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Flam. Liq. 2	H225
Acute Tox. 3	H301
Acute Tox. 3	H311
Acute Tox. 3	H331
STOT SE 1	H370

Produit classé et étiqueté d'après le règlement (CE) no 1272/2008.

Pour l'explication des abréviations voir section 16.

### **2.2. Éléments d'étiquetage**

#### **Etiquetage selon le règlement (CE) no 1272/2008**

#### **Pictogrammes de danger**



#### **Mention d'avertissement**

Danger



Nom commercial: Methanolum

Numéro de la matière: 155600

Version: 7 / CH

Date de révision: 18.08.2025

remplace la version: 6 / CH

Date d'impression 18.08.25

ATE par inhalation, Vapeurs 3.1 mg/l

## **RUBRIQUE 4: Premiers secours**

### **4.1. Description des premiers secours**

#### **Indications générales**

Eloigner de la zone de danger les personnes contaminées par le produit et les étendre. Oter immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés. Protéger les secouristes

#### **En cas d'inhalation**

Assurer un apport d'air frais. Eventuellement apport d'oxygène. Appeler aussitôt un médecin. Respiration irrégulière/arrêt de la respiration: respiration artificielle. S'il y a un risque d'évanouissement, allonger et transporter les personnes contaminées en position latérale de sécurité. Ne pas pratiquer de respiration artificielle par bouche-à-bouche ou par bouche-à-nez. Utiliser un équipement/des appareils appropriés.

#### **En cas de contact avec la peau**

Laver immédiatement à l'eau et au savon et rinser bien. Appeler aussitôt un médecin.

#### **En cas de contact avec les yeux**

Ecartez les paupières, rincer soigneusement les yeux avec de l'eau (15 min.). Conduire chez le médecin.

#### **En cas d'ingestion**

Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau. Provoquer les vomissements si le patient est conscient, et appeler un médecin. Dans le cas de pertes de connaissance ou engourdissement maintenir la personne contaminée par le produit en position latérale de sécurité. Appeler aussitôt un médecin.

### **4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Dyspnée, Engourdissement, Céphalées, Nausées, État d'excitation, Acidose (augmentation de l'acidité du sang), Crampes, Perte de connaissance, Narcose, Danger de cécité.

### **4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

#### **Avis aux médecins / Traitement**

Traitement symptomatique. Faire boire environ 100 ml d'alcool éthylique (éthanol) à environ 40%.

## **RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

### **5.1. Moyens d'extinction**

#### **Moyen d'extinction approprié**

Dioxyde de carbone, Produits extincteurs en poudre, Eau pulvérisée, Mousse stable aux alcools

#### **Moyens d'extinction non-appropriés**

Jet d'eau

### **5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Oxyde de carbone (CO); Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>); Peut former mixtures de gaz et air qui deviennent explosifs. Vapeurs plus lourdes que l'air.

### **5.3. Conseils aux pompiers**

#### **Equipements spéciaux pour la protection des intervenants**

Utiliser un appareil respiratoire autonome.

#### **Autres données**

Refroidir les récipients menacés par vaporisation d'eau.

## **RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

Nom commercial: Methanolum

Numéro de la matière: 155600

Version: 7 / CH

Date de révision: 18.08.2025

remplace la version: 6 / CH

Date d'impression 18.08.25

## 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter équipement de protection. Tenir les personnes à l'écart et ne pas rester sous le vent. Eviter le contact avec les yeux et la peau. Utiliser un vêtement de protection individuelle. Se référer aux mesures de protection énumérées dans les Sections 7 et 8.

## 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines. Ne pas jeter les résidus dans l'égout, des fosses et des caves. Prévenir l'Agence de Bassin si un déversement a pénétré dans un cours d'eau ou un système de drainage.

## 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Transporter sur le site de récupération ou d'élimination dans des récipients appropriés. Ramasser avec un produit absorbant (par ex. sable, Kieselguhr, liant universel). Le produit récupéré doit être manipulé conformément aux indications de la Section 13 "Elimination". Veiller à assurer une aération suffisante.

# RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

## 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

### Conseils pour une manipulation sans danger

Conserver le récipient bien fermé. Pour la protection individuelle, voir Section 8. Eviter contamination de la peau et les yeux. Eviter inhale poussières/ brumes/ vapeurs. Assurer une bonne aération des locaux, éventuellement procéder à une aspiration sur le lieu de travail. Veiller à la bonne aération de la pièce y compris au niveau du sol (les vapeurs sont plus lourdes que l'air). Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.

### Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion

Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Les vapeurs peuvent en présence d'air former un mélange explosif. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Utiliser des appareils et des armatures antidiéflagrants et des outils ne provoquant pas d'étincelles. Risque d'explosion lors de la pénétration du liquide dans les canalisations.

## 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

### Température de stockage recommandée

Valeur	15	-	25	°C
--------	----	---	----	----

### Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

blindé. Prévoir un sol étanche et résistant aux solvants. Utiliser des récipients en acier fin. Ne pas utiliser de récipient en métal léger. Matériau non approprié: Ne pas utiliser de récipient en plomb. Ne pas utiliser de récipient en aluminium. Ne pas utiliser de récipient en zinc. Interdire l'accès des locaux aux personnes non autorisées.

### Précautions pour le stockage en commun

Ne pas stocker avec des agents oxydants. Ne pas stocker avec des acides.

### Classes de stockage

Classe de stockage d'après TRGS 510	3	Liquides inflammables
Classe de stockage (Suisse)	3	Liquides inflammables

### Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Conserver les récipients hermétiquement fermés, dans un endroit frais et à l'abri de l'humidité. Protéger du rayonnement direct du soleil. Protéger des fortes chaleurs. Protéger de l'humidité de l'air et de l'eau. Le produit est hygroscopique. Maintenir sous clef ou permettre l'accès uniquement aux experts ou à leurs mandataires.

# RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle \*\*\*

## 8.1. Paramètres de contrôle

Nom commercial: Methanol

Numéro de la matière: 155600

Version: 7 / CH

Date de révision: 18.08.2025

remplace la version: 6 / CH

Date d'impression 18.08.25

**Valeurs limites d'exposition \*\*\*****méthanol**

Liste

SUVA

Type

MAK

Valeur

260 mg/m<sup>3</sup>

200

ppm(V)

Valeur limite à courte terme

520 mg/m<sup>3</sup>

400

ppm(V)

Résorption de l'épiderme / sensibilisateur: H; Groupe du risque pendant la grossesse: S; Remarque: H B SSC; ZNS; INRS NIOSH

**Dose dérivée sans effet (DNEL)/dose calculée d'effet minimum (DMEL)****méthanol**

Valeur type

Dose dérivée sans effet (DNEL)

Groupe de réf.

Ouvrier

Durée d'exposition

Aigu

Voie d'exposition

dermale

mode d'effet

Effet systémique

Concentration

20

mg/kg/d

Valeur type

Dose dérivée sans effet (DNEL)

Groupe de réf.

Ouvrier

Durée d'exposition

Aigu

Voie d'exposition

par inhalation

mode d'effet

Effet systémique

Concentration

130

mg/m<sup>3</sup>

Valeur type

Dose dérivée sans effet (DNEL)

Groupe de réf.

Ouvrier

Durée d'exposition

Aigu

Voie d'exposition

par inhalation

mode d'effet

Effet local

Concentration

130

mg/m<sup>3</sup>

Valeur type

Dose dérivée sans effet (DNEL)

Groupe de réf.

Ouvrier

Durée d'exposition

Long terme

Voie d'exposition

dermale

mode d'effet

Effet systémique

Concentration

20

mg/kg/d

Valeur type

Dose dérivée sans effet (DNEL)

Groupe de réf.

Ouvrier

Durée d'exposition

Long terme

Voie d'exposition

par inhalation

mode d'effet

Effet systémique

Concentration

130

mg/m<sup>3</sup>

Valeur type

Dose dérivée sans effet (DNEL)

Groupe de réf.

Ouvrier

Durée d'exposition

Long terme

Voie d'exposition

par inhalation

mode d'effet

Effet local

Concentration

130

mg/m<sup>3</sup>

Valeur type

Dose dérivée sans effet (DNEL)

Groupe de réf.

Consommateur

Durée d'exposition

Aigu

Fiche de données de sécurité selon le règlement (CE) n° 1907/2006

**HÄNSELER**  
SWISS PHARMA

Nom commercial: Methanol

Numéro de la matière: 155600

Version: 7 / CH

Date de révision: 18.08.2025

remplace la version: 6 / CH

Date d'impression 18.08.25

Voie d'exposition	dermale	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	4	mg/kg/d
Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Consommateur	
Durée d'exposition	Aigu	
Voie d'exposition	par inhalation	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	26	mg/m³
Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Consommateur	
Durée d'exposition	Aigu	
Voie d'exposition	orale	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	4	mg/kg/d
Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Consommateur	
Durée d'exposition	Long terme	
Voie d'exposition	par inhalation	
mode d'effet	Effet local	
Concentration	26	mg/m³
Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Consommateur	
Durée d'exposition	Long terme	
Voie d'exposition	orale	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	4	mg/kg/d
Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Consommateur	
Durée d'exposition	Long terme	
Voie d'exposition	par inhalation	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	26	mg/m³
Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Consommateur	
Durée d'exposition	Long terme	
Voie d'exposition	dermale	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	4	mg/kg/d
Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Consommateur	
Durée d'exposition	Aigu	
Voie d'exposition	par inhalation	
mode d'effet	Effet local	
Concentration	26	mg/m³

**Concentration sans effet prévisible (PNEC)**

**méthanol**

Valeur type

PNEC

Nom commercial: Methanolum

Numéro de la matière: 155600

Version: 7 / CH

Date de révision: 18.08.2025

remplace la version: 6 / CH

Date d'impression 18.08.25

Type Concentration	Eau douce 20	mg/l
Valeur type Type Concentration	PNEC Eau salée 2.08	mg/l
Valeur type Type Concentration	PNEC Sédiment 570.4	mg/kg
Valeur type Type Concentration	PNEC Sol 100	mg/kg
Valeur type Type Concentration	PNEC STP 100	mg/l
Conditions Concentration	Occasionel 1540	mg/l
Type Concentration	Sédiment marin 7.7	mg/kg

## 8.2. Contrôles de l'exposition

### Contrôle de l'exposition

Regardez Section 7; Aucune mesure particulière n'est pas nécessaire.

### Mesures d'ordre technique / Mesures d'hygiène

Consérer à l'écart des aliments, boissons et alimentaires animaux. Se laver les mains avant les pauses et au moment de quitter le travail. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Tenir un dispositif de rinçage pour les yeux à disposition. Ne pas manger, boire, fumer, priser sur le lieu de travail. Ne pas inhaller les gaz/vapeurs/aérosols.

### Protection respiratoire - Note

Protection respiratoire en présence d'aérosol ou de brouillard de produit. Filtre Anti-gaz AX.

### Protection des mains

Gants de protection	
Matériau approprié	butyle
Épaisseur du gant	0.5 mm
Temps de pénétration	= 8 h
Matériau approprié	fluorure de caoutchouc - FKM
Épaisseur du gant	0.4 mm
Temps de pénétration	= 4 h
Matériau approprié	Polychloroprène
Épaisseur du gant	0.5 mm
Temps de pénétration	= 1 h

### Protection des yeux

Lunettes assurant une protection complète des yeux

### Protection du corps

Vêtement de protection résistant aux solvants

### Contrôle de l'exposition de l'environnement

Ne pas déverser dans les égouts ni dans les cours d'eau.

Nom commercial: Methanol

Numéro de la matière: 155600

Version: 7 / CH

Date de révision: 18.08.2025

remplace la version: 6 / CH

Date d'impression 18.08.25

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

<b>État de la matière</b>	liquide
<b>Couleur</b>	incolore
<b>Odeur</b>	odeur d'alcool

#### **Point de fusion**

Valeur méthode	-97.8	°C
DIN 51761		

#### **Point de congélation**

Valeur	-	98	°C
--------	---	----	----

#### **Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition**

Valeur méthode	64.7	°C
DIN 51761		

#### **Limite inférieure et supérieure d'explosion**

Limite d'explosivité, inférieure	5.5	%(V)
Limite d'explosivité, supérieure	44	%(V)

#### **Point d'éclair**

Valeur	9	à	12	°C
--------	---	---	----	----

#### **Viscosité**

dynamique				
Valeur	0.544	à	0.59	mPa.s
température	25	°C		
méthode	DIN 51550			

#### **Pression de vapeur**

Valeur température méthode	169.27	hPa
25	°C	
DIN 51754		
Valeur température	128	hPa
20	°C	

#### **Densité et/ou densité relative**

Valeur température méthode	0.79	g/cm³
20	°C	
DIN 51757		
Source	Fiche de données de sécurité approvisionneur	

#### **Densité de vapeur relative**

Valeur température	1.1	°C
20		

### 9.2. Autres informations

#### **Hydrosolubilité**

Remarque	entièrement miscible
----------	----------------------

#### **température d'auto-inflammabilité**

Valeur	>	455	°C
--------	---	-----	----

#### **Autres données**

La formation de mélanges explosives avec l'air sont possible.

Nom commercial: Methanol

Numéro de la matière: 155600

Version: 7 / CH

Date de révision: 18.08.2025

remplace la version: 6 / CH

Date d'impression 18.08.25

## **RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**

### **10.1. Réactivité**

Forme avec l'air des mélanges gazeux explosibles.

### **10.2. Stabilité chimique**

La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées (voir la section 7).

### **10.3. Possibilité de réactions dangereuses**

Pas de réaction dangereuse connue. Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

### **10.4. Conditions à éviter**

Chaleur. Flammes. Etincelles

### **10.5. Matières incompatibles**

Agents d'oxydation, Réagit au contact des métaux légers en dégageant de l'hydrogène. Réagit au contact des composés halogénés. Forme avec l'air des mélanges gazeux explosibles.

### **10.6. Produits de décomposition dangereux**

vapeurs / gaz inflammables, vapeurs ou gaz irritants, Vapeurs/gaz toxiques, formaldéhyde, tels que monoxyde et dioxyde de carbone, fumées, oxyde d'azote, etc..

## **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

### **11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**

#### **Toxicité aiguë par voie orale**

ATE	100.1	mg/kg
méthode	valeur calculée (règlement (CE)1272/2008)	

#### **Toxicité aiguë par voie orale (Composants)**

##### **méthanol**

Espèces	Être humain	
ATE	100.1	mg/kg
méthode	valeur calculée (règlement (CE)1272/2008)	
Source	Merck KGaA Fiche de données de sécurité	

#### **Toxicité aiguë par pénétration cutanée**

ATE	300.1	mg/kg
méthode	valeur calculée (règlement (CE)1272/2008)	

#### **Toxicité aiguë par pénétration cutanée (Composants)**

##### **méthanol**

Espèces	Être humain	
ATE	300.1	mg/kg
méthode	valeur calculée (règlement (CE)1272/2008)	

#### **Toxicité aiguë par inhalation**

ATE	3.1	mg/l
Administration/Forme	Vapeurs	
méthode	valeur calculée (règlement (CE)1272/2008)	
ATE	0.5	mg/l
Administration/Forme	Poussières/Brouillards	
méthode	valeur calculée (règlement (CE)1272/2008)	

#### **Toxicité aiguë par inhalation (Composants)**

Nom commercial: Methanol

Numéro de la matière: 155600

Version: 7 / CH

Date de révision: 18.08.2025

remplace la version: 6 / CH

Date d'impression 18.08.25

**méthanol**

Espèces	Être humain	mg/l
ATE	3.1	
Durée d'exposition	4 h	

Administration/Forme Vapeurs

**Corrosion/irritation cutanée (Composants)****méthanol**

Espèces	lapin
Remarque	Aucun effet d'irritation connu.
Source	ECHA

**lésions oculaires graves/irritation oculaire (Composants)****méthanol**

Espèces	lapin
méthode	OCDE 405
Remarque	Aucun

**Sensibilisation (Composants)****méthanol**

Espèces	cobaye
méthode	OECD 406
Remarque	Aucune effect de sensibilisation connu.

**Toxicité subaiguë, subchronique et par longue durée (Composants)****méthanol**

Remarque	Aucun données connues.
----------	------------------------

**Mutagénicité (Composants)****méthanol**

Espèces	Salmonella typhimurium
évaluation	Pas d'activité mutagène, au vu de test Ames.
méthode	OECD 471
Remarque	négatif

**méthanol**

Espèces	hamster
évaluation	Pas de données expérimentales disponibles sur la génotoxicité in vitro.

**méthanol**

Voie d'exposition	intraperitoneal
Espèces	souris
évaluation	Pas d'activité mutagène, au vu de test micronucleus.
méthode	OECD 474

**Toxicité reproductrice (Composants)****méthanol**

Remarque	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
----------	--

**Cancérogénicité (Composants)****méthanol**

Remarque	Aucun
----------	-------

**toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (ingrédients)****méthanol**

<b>Exposition unique</b>	Risque avéré d'effets graves pour les organes.
évaluation	Voie d'exposition orale

Nom commercial: Methanol

Numéro de la matière: 155600

Version: 7 / CH

Date de révision: 18.08.2025

remplace la version: 6 / CH

Date d'impression 18.08.25

Espèces organes : Yeux  
**méthanol** Être humain

<b>Exposition unique</b>	Risque avéré d'effets graves pour les organes.
évaluation	Voie d'exposition orale organes : Système nerveux
Espèces	Être humain

## **11.2 Informations sur les autres dangers**

## Propriétés perturbant le système endocrinien chez l'homme

Cette substance n'a pas de propriétés de perturbation endocrinienne chez l'homme.

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques \*\*\*

### 12.1. Toxicité

### Toxicité pour les poissons (Composants)

<b>méthanol</b>			
Espèces	Lepomis macrochirus		
CL 50	15400		mg/l
Durée d'exposition	96	h	
Source	(EPA 600/3-75/009)		

### Toxicité pour les daphnies (Composants)

**méthanol**

Espèces	Daphnia magna		
CE50	> 18260		mg/l
Durée d'exposition	96	h	
méthode	OCDE 202		

#### Toxicité pour les algues (Composants)

<b>méthanol</b>			
Espèces	Pseudokirchneriella subcapitata		
ErC50	22000		mg/l
Durée d'exposition	96	h	
méthode	OCDE 201		

### Toxicité pour les bactéries (Composants)

<b>méthanol</b>				
Espèces	boue activée			
CI50	> 1000			mg/l
Durée d'exposition	3		h	
méthode	OECD 209			

## 12.2 Persistance et dégradabilité

### **Indications générales**

**Ne pas laisser parvenir le produit dans la terre, l'eau souterraine, eaux et la canalisation.**

### Biodégradabilité (Composants)

<b>méthanol</b>	99	%
Valeur		
évaluation	Facilement biodégradable	
méthode	OECD 301D	

## I. La dégradabilité facile (Composants)

### **méthanol**

Nom commercial: Methanol

Numéro de la matière: 155600

Version: 7 / CH

Date de révision: 18.08.2025

remplace la version: 6 / CH

Date d'impression 18.08.25

Valeur	99	%
Durée de l'essai	30	d
méthode	OECD 301D	
Source	Merck KGaA Fiche de données de sécurité	

**Demande Chimique en Oxygène (DCO) (Composants)****méthanol**

Valeur	1420	mg/g
Source	IUCLID	

**Demande biochimique en oxygène (DBO) (Composants)****méthanol**

Valeur	600	à	1120	mg/g
Source	IUCLID			

**12.3. Potentiel de bioaccumulation****Log Pow (coefficients de répartition n-octanol/eau) (ingrédients)****méthanol**

log Pow -0.77

**facteur de bioconcentration (BCF) (ingrédients)****méthanol**

BCF 1.0

**12.4. Mobilité dans le sol****Mobilité dans le sol**

Modérément mobile dans les sols

**Mobilité dans le sol (Composants)****méthanol**

Ne va pas être absorbé par le sol.

**12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB****Indications générales**

Ne pas déverser dans les égouts ni dans les cours d'eau.

**Résultats des évaluations PBT et vPvB \*\*\***

La substance ne répond pas aux critères de classification PBT.

La substance ne répond pas aux critères de classification vPvB.

**12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien****Propriétés perturbant le système endocrinien pour l'environnement**

Cette substance n'a pas de propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non ciblés.

**12.7. Autres effets néfastes****Information supplémentaire sur l'écologie**

Ne pas laisser parvenir le produit dans l'eau souterraine, eaux et la canalisation.

**RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination****13.1. Méthodes de traitement des déchets****Déchets de résidus**

Code de déchets CEE Ne pas éliminer avec le déchet domestique

Eliminer en accord avec les réglementations locales et nationales.

Code de déchets CEE Ne pas décharger dans les égouts.

Nom commercial: Methanol

Numéro de la matière: 155600

Version: 7 / CH

Date de révision: 18.08.2025

remplace la version: 6 / CH

Date d'impression 18.08.25

**Emballages contaminés**

Eliminer en accord avec les réglementations locales et nationales.

Non purifiés emballages peuvent contenir mixtures de gaz et air qui deviennent explosifs.

**RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

	Transport terrestre ADR/RID	Transport maritime IMDG/GGVSee	Transport aérien
Code de restrictions en tunnels	D/E		
14.1. Numéro ONU	1230	1230	1230
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU	MÉTHANOL	METHANOL	METHANOL
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	3	3	3
Le danger secondaire	6.1	6.1	6.1
Carte pour désignation du danger			
14.4. Groupe d'emballage	II	II	II
Quantité limitée	1 l		
Les catégories de transport	2		

**RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation****15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Classe de contamination de l'eau (Allemagne)**

Classe de contamination de l'eau (Allemagne) WGK 2

Remarque classe de danger pour le milieu aquatique dérivée (WGK, Allemagne) conformément à l'annexe 1, point 5.2 du Règlement sur les installations manipulant des substances nocives pour les eaux (AwSV, Allemagne).

**15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

Une évaluation de la sécurité chimique a été effectuée pour cette substance

**RUBRIQUE 16: Autres informations****mentions de danger H-de la rubrique 3**

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H301 Toxique en cas d'ingestion.

H311 Toxique par contact cutané.

H331 Toxique par inhalation.

H370 Risque avéré d'effets graves pour les organes.

Nom commercial: Methanolum

Numéro de la matière: 155600

Version: 7 / CH

Date de révision: 18.08.2025

remplace la version: 6 / CH

Date d'impression 18.08.25

### catégories de danger CLP de la rubrique 3

Acute Tox. 3

Toxicité aiguë, Catégorie 3

Flam. Liq. 2

Liquide inflammable, Catégorie 2

STOT SE 1

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique

STOT un., Catégorie 1

### Informations complémentaires

Les modifications importantes par rapport à la version précédente de la présente fiche de données de sécurité sont marquées par : \*\*\*

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.